

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ Séance du 1^{er} juin 2017 à 18h30

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 2 ^{ème} délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 2 ^{ème} délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint - pôle Développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du pôle ressources

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Thibaut DERRIEN
Véronique MERMOUD
Christian BERGER
Catherine FABBRI
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Chargé de mission Plan Climat
Responsable Urbanisme
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable Politique de la ville
Directrice de cabinet
Responsable juridique/assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 mai 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 136 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (30 présents et 31 votants).

MARCHÉS PUBLICS

**Groupement de commande entre Grand Lac et la commune de Trévignin relatif aux aménagements environnementaux et sécuritaires, à l'enfouissement des réseaux secs, au renforcement du réseau d'eau potable, à l'extension du réseau d'eaux usées et à la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sur la RD913
Avenant n°1**

Monsieur le Président rappelle le projet d'enfouissement des réseaux secs, de renforcement du réseau d'eau potable, d'aménagements environnementaux et sécuritaires, d'extension du réseau d'eaux usées et de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sur la RD913, sur la commune de Trévignin. Les travaux seront menés conjointement entre la commune (aménagement de la voirie et réseaux secs) et Grand Lac (extension du réseau des eaux usées et réhabilitation du réseau d'eaux pluviales et eau potable).

Afin d'optimiser l'opération et de réduire les nuisances aux riverains, un groupement de commandes entre Grand Lac et la commune de Trévignin a été validé par délibération en date du 8 septembre 2016.

Suite au transfert de la compétence Eau potable à Grand Lac au 1^{er} janvier 2017 (sur le territoire des 17 communes de la CALB), les travaux relatifs au renforcement du réseau d'eau potable ne seront plus réalisés par la commune, mais par la communauté d'agglomération. Il convient donc de signer un avenant à la convention précitée afin d'acter de ce transfert.

Monsieur le Président présente le montant et la répartition des travaux suite au transfert de la compétence Eau potable à Grand Lac :

Objet	Maître d'Ouvrage	Montant € HT
Aménagement de voirie et réseaux secs	COMMUNE	580 000 € HT
Réhabilitation du réseau AEP	GRAND LAC	135 000 € HT
Extension du réseau des eaux usées	GRAND LAC	10 000 € HT
Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales	GRAND LAC	25 000 € HT
TOTAL		750 000 € HT

Il est donné lecture de l'avenant, joint en annexe à la présente délibération.

Les crédits sont ouverts au budget eau potable 2017, numéro d'opération 24.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le projet d'avenant à la convention de groupement de commandes précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de groupement de commande Grand Lac/Commune de Trévignin en vue d'une consultation conjointe de travaux.

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 28
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 1er Juin 2017

Le Président,
Dominique DORD





**Convention constitutive de groupement de
commandes relative aux aménagements
environnementaux et sécuritaires, à
l'enfouissement des réseaux secs, au
renforcement du réseau d'eau potable, à
l'extension du réseau d'eaux usées et à la
réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sur la RD
913**

AVENANT 1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget - 1500 Boulevard Lepic, BP 610, 73106 AIX LES BAINS Cedex, représentée par Monsieur Dominique DORD Président, dûment habilité à la signature du présent avenant par délibération du 1^{er} juin 2017

dénommée ci-après « Grand Lac »,

ET :

La Commune de TREVIGNIN – 1 Place de la Mairie 73100 TREVIGNIN, représentée par Monsieur Gérard GONTHIER, Maire, dûment habilité à la signature du présent avenant par délibération du xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx,

dénommée ci-après « La Commune »,

Il est convenu ce qui suit :

Les travaux consistent au projet d'enfouissement des réseaux secs, de renforcement du réseau d'eau potable, d'aménagements environnementaux et sécuritaires, d'extension du réseau d'eaux usées et de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sur la RD913.

Afin d'optimiser l'opération et de réduire les nuisances aux riverains, un groupement de commandes entre Grand Lac et la commune de Trévignin a été validé par délibération en date du 8 septembre 2016.

Suite au transfert de la compétence Eau potable à Grand Lac au 1^{er} janvier 2017 (sur le territoire des 17 communes de la CALB), les travaux relatifs au renforcement du réseau d'eau potable ne seront plus réalisés par la commune, mais par la communauté d'agglomération. Il convient donc de signer un avenant à la convention précitée afin d'acter de ce transfert.

Le montant et la répartition des travaux étaient les suivants :

Objet	Maître d'Ouvrage	Montant € HT
Aménagement de voirie, AEP et réseaux secs	COMMUNE	715 000 € HT
Extension du réseau des eaux usées	GRAND LAC	10 000 € HT
Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales	GRAND LAC	25 000 € HT
TOTAL		750 000 € HT

Compte tenu du transfert de la compétence eau potable, les travaux d'eau potable seront financés par Grand Lac, il y a lieu de rédiger un avenant 1 à la convention correspondant à ces travaux.

Le montant des travaux et la répartition sont donc désormais les suivants :

Objet	Maître d'Ouvrage	Montant € HT
Aménagement de voirie et réseaux secs	COMMUNE	580 000 € HT
Réhabilitation du réseau AEP	GRAND LAC	135 000 € HT
Extension du réseau des eaux usées	GRAND LAC	10 000 € HT
Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales	GRAND LAC	25 000 € HT
TOTAL		750 000 € HT

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Trévignin, le

Fait à Aix les Bains , le

Pour la Commune de Trévignin

Pour Grand Lac

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Groupement de commande entre Grand Lac et la commune de Trévignin relatif aux aménagements environnementaux et sécuritaires, à l'enfouissement des réseaux secs, au renforcement du réseau d'eau potable, à l'extension du réseau d'eaux usées et à la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales sur la RD913 - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 08/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 08/06/2017

Numéro de l'acte : d1909 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170601-d1909-DE

Date de décision : 01/06/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires